



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du :
25 juin 2026

Délibération n° 2026-06-25/23
Direction des Affaires Juridiques

Le 25 juin 2026, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. NAUDET, Maire. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 19/06/2026

ETAIENT PRESENTS (30) :

MM. Naudet, Deluchey, Mmes Lemoine, Tiberti, M. Sert, Mme Besnard, M. Mugens, Mme Adélaïde, M. Gourdan, Mme Pavlovic, MM. Attard, Pellegrini, Mmes Ourseau, Temanni, De Simone, M. Sahin, Mmes Savetier, Peignart, M. Auchoix, Mme Papin, MM. Arnould, Strehaiano, Mmes Mary, Krawczyk, MM. Mascarau, Pottier, Mme Courteille, MM. Bekare, Amedeo, Corceiro

PRESENTS PAR PROCURATION (03) :

M. Desrivères à M. Deluchey, Mme Haouzi à M. Naudet, M. Hamdani à M. Mugens

ABSENTS EXCUSES (00) :

ABSENTS (00) :

SECRETAIRE : MME TIBERTI

OBJET : Election des délégués de la commune au sein du Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Syndicat Mixte de Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO),

CONSIDERANT qu'il y a lieu, suite au renouvellement du Conseil Municipal et pour la durée du mandat, d'élire le délégué titulaire et le délégué suppléant de la commune au sein du SMGFAVO,

CONSIDERANT que les délégués précités sont élus à la majorité absolue,

CONSIDERANT que cette élection doit avoir lieu à bulletin secret sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y recourir,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. le Maire,

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20260708-DEL2026062523-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2026

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité,

PROCEDE, par un vote nominal, à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant pour siéger au Comité syndical du Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO).

SONT candidats :

Titulaire :

- Mme Amanda PEIGNART

Suppléant :

- M. Stéphane ATTARD

SONT ainsi élus délégués au sein du SMGFAVO :

Titulaire :

- Mme Amanda PEIGNART

Suppléant :

- M. Stéphane ATTARD

Le secrétaire,

Corinne TUBERTI



Le Maire,

Nicolas NAUDET

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 08 JUIL. 2026

Mis en ligne et/ou notifié le : 08 JUIL. 2026

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 08 JUIL. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.